



CONSEIL DES COMMISSAIRES

DATE : Le mardi 23 janvier 2018
HEURE : 19h30
LIEU : Centre administratif, au 55 rue Court, Granby, local 108

Toutes les décisions du Conseil des commissaires sont prises dans l'intérêt des élèves fréquentant ses établissements, dans le respect de la mission de l'organisation et de son rôle de fiduciaire de l'éducation.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 [Séance ordinaire du 12 décembre 2017](#)
 - 3.2 Suivis au procès-verbal
4. Mentions de félicitations
5. Parole aux élèves et au public
6. POINTS DE DÉCISION
 - 6.1 *Politique 3.1 – Planification financière et budgétisation*
 - 6.1.1 [Ministère du revenu – Représentant de l'organisation, Direction du Service des ressources financières](#)
 - 6.1.2 [Ministère du revenu – Représentant de l'organisation, Direction adjointe du Service des ressources financières](#)
 - 6.1.3 [Ministère du revenu – Représentant de l'organisation, Agente d'administration du Service des ressources financières](#)
 - 6.2 *Règlement 3.2 – Situation et activités financières*
 - 6.2.1 [Réfection des toilettes – école Joseph-Hermas-Leclerc](#)
 - 6.2.2 [Comité de sélection, chargés de projet – CSVDC](#)
 - 6.2.3 [Cuisine institutionnelle et réfection des planchers – école de l'Assomption](#)

* Document joint

** Document déposé avant la séance (conférence ou courriel)

*** Document déposé dans « Hautement confidentiel »

6. POINTS DE DÉCISION (SUITE)

6.3 *Règlement 4.0 – Délégation de fonctions et de pouvoirs au comité exécutif et autres*

* 6.3.1 [Actes d'établissement 2018-2019 – CRIF et CBM](#)

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 Parole au Conseil des commissaires

7.2 Parole à la Direction générale

8. Levée de la séance ordinaire

La secrétaire générale,



Katherine Plante

- * Document joint
- ** Document déposé avant la séance (conférence ou courriel)
- *** Document déposé dans « Hautement confidentiel »